



OrTra Neuchâtel santé-social

## **Dispositif vulgarisé, à l'attention des candidats à l'obtention d'une équivalence entre CAP PE / AEPE et CFC ASE**

*équivalence CAP AEPE 2019 et CAP PE 2005 – CFC ASE orientation enfance*

Date 01.06.2023  
Référence LH/SD

## Principe général

Au sens de la directive CE 2005/36/CE<sup>1</sup> du 7.9.2005, vous avez demandé au SEFRI d'établir une équivalence entre votre CAP PE / AEPE et le CFC d'Assistant-e Socio Educatif/ve<sup>2</sup>.

En tant qu'organisation du monde du travail compétente<sup>3</sup>, l'OrTra Neuchâtel santé-social a été mandatée par le SEFRI pour:

- a) mettre en œuvre les processus qui vous permettront de combler les lacunes mises en évidence
- b) constater le cas échéant ce que vous mettez en œuvre pour combler ces lacunes essentielles. En tant qu'organisation spécialiste du domaine santé-social, nous rendons ensuite compte au SEFRI. Le SEFRI reste en tout temps l'organe de décision quant à votre demande.

Toutes les personnes impliquées par l'OrTra sont des experts ASE formés et expérimentés. Ils sont soumis au devoir de discrétion et ne rendent compte qu'à l'autorité mandante.

### Les lacunes essentielles de la formation CAP PE / AEPE:

1. **Connaissances pratiques et théoriques sur les enfants âgés de 6 à 12 ans** : développement de l'enfant, prise en charge pédagogique, animation d'activité, troubles rencontrés.
2. **Approche déontologique et utilisation des outils de formation (Analyse de séquence de travail ; projets)** : organiser, planifier, évaluer des situations quotidiennes.
3. **Intégration du contexte des institutions de l'enfance en Suisse** : bases légales suisses et connaissances organisationnelles du secteur de l'enfance.
4. **Compréhension de la politique familiale en Suisse** : protection de l'enfance dans les structures et les différents organismes partenaires.

---

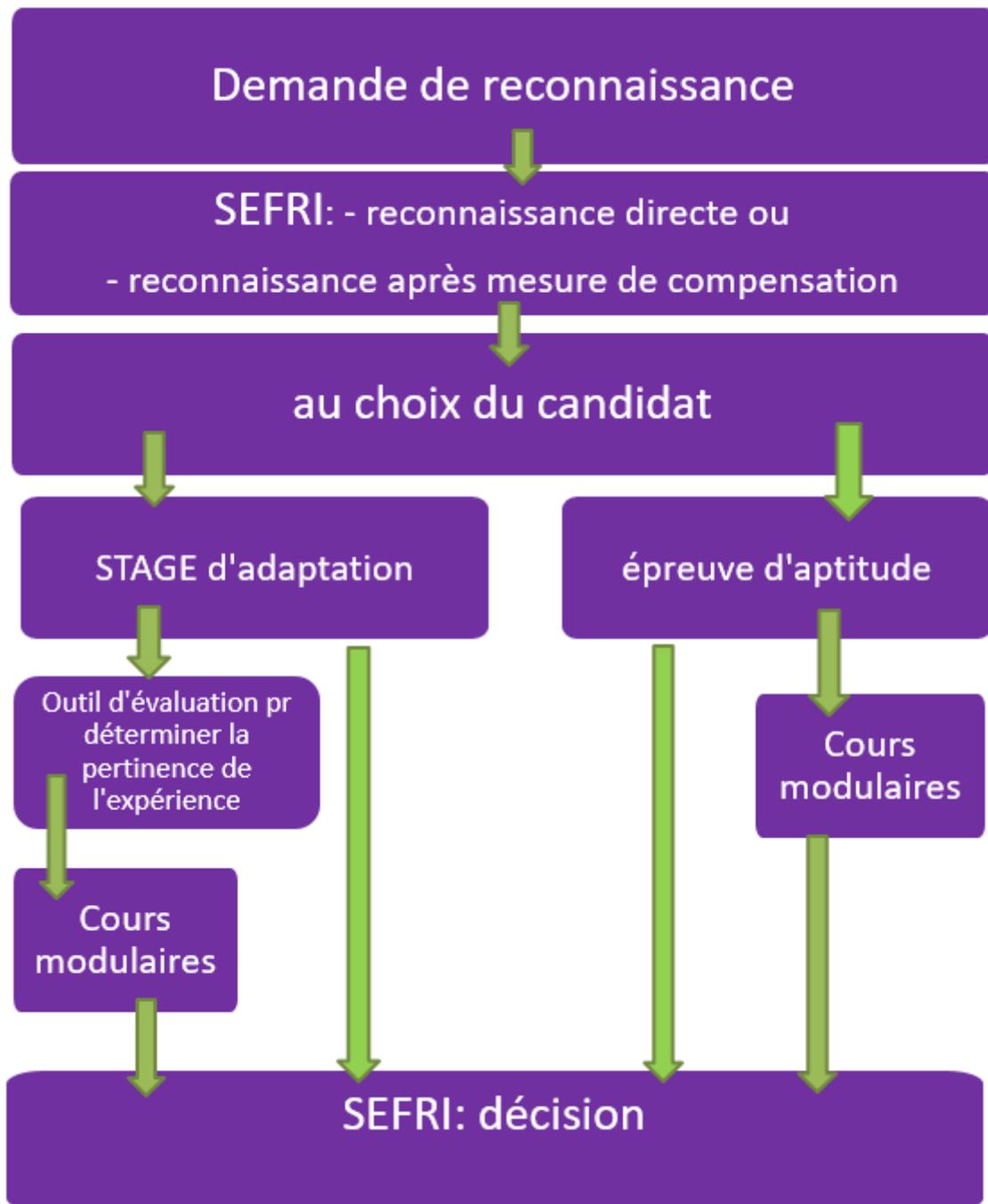
<sup>1</sup> Plus particulièrement ses art. 1, 13, 14.

<sup>2</sup> OFPiASE du 16 juin 2005, état 1.1.2018

<sup>3</sup> LFPr du 13 décembre 2002, art. 1 sqq.

## Processus

Pour montrer que vous avez comblé ces quatre lacunes essentielles, vous avez le choix entre passer une épreuve d'aptitude et effectuer un stage d'adaptation. L'évaluation des compétences professionnelles est faite par le SEFRI pour établir la décision (soit reconnaissance directe, soit reconnaissance après mesures de compensation sous forme d'épreuve d'aptitude ou stage d'adaptation avec éventuellement formation complémentaire



## 1. Si vous choisissez la voie stage d'adaptation

- Avant le début du stage, vous communiquez à [linda\\_cavard@hotmail.com](mailto:linda_cavard@hotmail.com) des premiers éléments lui permettant d'évaluer que votre expérience est éligible en tant que stage d'adaptation (rapport d'employeur, certificat...). La check-list permettant de calculer ces conditions structurelles est à disposition chez [linda\\_cavard@hotmail.com](mailto:linda_cavard@hotmail.com)
- A mi- stage (après environ 700h), vous envoyez un dossier à [linda\\_cavard@hotmail.com](mailto:linda_cavard@hotmail.com), selon canevas fourni. Une évaluation est faite de ce dossier, permettant de déterminer les lacunes restant à atteindre. Ceci permet de calculer une réduction de la durée du stage. Les lacunes restant à compenser vous sont communiquées.
- Un évaluateur ou binôme d'évaluateurs se déplace sur votre lieu de stage, et constate à l'aide d'une grille d'évaluation qui vous est disponible si l'expérience que vous êtes en train de vivre répond à toutes les lacunes essentielles que vous deviez encore démontrer.
- Une lacune dont on constate qu'elle reste non-atteinte après la visite de l'évaluateur vous demandera de vous engager à suivre des cours modulaires appropriés, proposés par l'OrTra Neuchâtel santé-social.

Pendant sa visite, l'évaluateur applique les mêmes règles d'engagement, de discrétion, et de récusation que celles d'un expert aux examens CFC ASE<sup>4</sup>. Il vous observera dans votre activité professionnelle, pendant quelques heures.

Il protocolera ses observations dans une grille centrée autour des lacunes essentielles<sup>5</sup>. A la suite de cette observation sur votre lieu de stage, l'évaluateur mènera un entretien avec vous pour vérifier seulement les éléments et qui n'ont pas pu être clairement observés. Enfin, il mènera un entretien avec votre responsable de structure ou formateur en entreprise pour valider ces éléments.

Les conclusions de l'évaluateur seront envoyées au SEFRI

Une condition est réputée atteinte quand vous avez suivi le cours correspondant, ou quand l'évaluateur a pu constater que vous en avez une intégration suffisante<sup>6</sup> durant le stage.

Le coût de la voie "stage d'adaptation", incluant une visite d'expert, son évaluation et son observation vous sera facturé 975 CHF par l'OrTra Neuchâtel santé-social. **Ce montant doit avoir été réglé avant que l'expert vienne.**

---

<sup>4</sup> Les règles de conduite de l'évaluateur sont analogues à 320 CPS, LPD art. 12, LPJA-NE art. 11 sqq.

<sup>5</sup> Directive 2005, ibid, lit. b et c.

## 2. Si vous choisissez la voie Epreuve d'aptitude

Il s'agira d'une épreuve écrite, à effectuer à Neuchâtel en mai ou en septembre de l'année courante, portant sur des **transferts de la théorie vers la pratique**. Elle est exclusivement centrée autour des quatre lacunes essentielles susmentionnées. La passation de l'épreuve écrite, sa surveillance et correction, vous seront facturés 898 CHF. **Ce montant doit avoir été réglé avant d'accéder à la salle d'examen.**

En cas d'insuffisance à cette épreuve d'aptitude, vous devrez suivre des cours modulaires ciblant les lacunes constatées, ou vous représenter à une épreuve d'aptitude partielle une session suivante. Si vous suivez activement les cours demandés, vous ne devez plus vous représenter à une épreuve d'aptitude partielle.

Vous pouvez vous préparer à l'épreuve d'aptitude de manière autonome, en achetant et étudiant le support didactique CFC ASE Connaissances Professionnelles (2011), en deux classeurs. Un document annexe vous en précise le référencement.

Les transferts de la théorie vers la pratique ne sont pas simplement de l'appris par cœur, il s'agira de questions à argumenter, s'y préparer peut vous demander plus que lire ces cahiers. Pour vous préparer de manière efficace, nous vous offrons la possibilité de suivre un ou plusieurs cours modulaires complètement adaptés à ces exigences. La liste de ces cours vous est remise.

## 3. Cours modulaires

Ces jours de cours sont conçus spécialement pour:

- vous permettre d'atteindre les buts que le stage d'adaptation ne permet pas,
- ou vous permettre de vous préparer aux exigences de l'épreuve d'aptitude,
- ou vous permettre de combler un sujet insuffisant de l'épreuve d'aptitude.

Construits sur une dynamique d'adultes, en petits groupes, ils feront la part belle à votre capacité réflexive et à votre argumentation. Ces cours ont lieu à Neuchâtel, et ils sont organisés dès la validation de 10 inscriptions. Tarifs: 137 CHF / jour de cours, **facturés après chaque jour de cours, à règlement immédiat. Les attestations de participation sont délivrées après votre règlement.**

Si vous avez choisi la voie d'un stage d'adaptation, chaque jour de cours suivi assidument vaudra 100 heures d'activités en stage d'adaptation.

Si vous vous préparez à l'épreuve d'aptitude, nous vous invitons à sélectionner, parmi les cours possibles, ceux vous semblant utiles à votre préparation – il n'y a pas besoin de tout suivre.

Inscription aux cours modulaires: via le catalogue de cours, téléchargeable sur: <http://ortra-neuchatel.ch/cap-ase/>

#### **4. Séances d'information**

Une séance d'information vous est proposée de manière périodique. Pour vous y inscrire, un lien est proposé sur le site internet ortra-neuchatel.ch, onglet CAP – ASE. Lors de votre inscription, merci d'également faire parvenir un mail valide avec le jour concerné à [sebastien.delage@ne.ch](mailto:sebastien.delage@ne.ch). Nous vous ferons parvenir un lien informatique vous permettant de vous connecter sans télécharger de logiciel, et quelques indications techniques.

#### **5. Inscription aux différents processus**

Veillez manifester votre intérêt pour l'un ou l'autre des processus via un formulaire téléchargeable sur le site internet ortra-neuchatel.ch, onglet CAP - ASE

#### **6. Contacts après la séance d'information**

- Pour stage, épreuve d'aptitude: Linda Hermant, [linda\\_cavard@hotmail.com](mailto:linda_cavard@hotmail.com), +33 6 81 06 34 60
- Pour les cours: Sébastien Delage, [sebastien.delage@ne.ch](mailto:sebastien.delage@ne.ch), +41 32 886 69 52

## 7. Planning indicatif en cas de stage d'adaptation

1X/trimestre	après séance d'information	après 700 heures de stage	si lacunes à combler, cours selon planification roulante
<ul style="list-style-type: none"> <li>•séance d'information</li> <li>• distancielle, organisée par OrTra Neuchâtel santé-social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•contacter linda_cavard@hotmail.com</li> <li>•Mme Hermant étudie votre dossier, vérifie si le lieu de stage est OK et si on peut diminuer la durée de votre stage, vu votre expérience + envoie les grilles d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•annonce à linda_cavard@hotmail.com</li> <li>•Vous remettez à Mme Hermant un rapport intermédiaire, selon canevas fourni.</li> <li>•Mme Hermant envoie un évaluateur sur votre lieu de stage</li> <li>•Il constate si des lacunes essentielles restent à combler</li> <li>•Il constate si on peut diminuer la durée de votre stage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Vous êtes informé/e des cours que vous devez encore suivre</li> <li>•chaque cours suivi diminue votre durée de stage de 100 heures.</li> <li>•Quand ils sont suivis, l'OrTra Neuchâtel santé-social vous en informe, et vous informez le SEFRI.</li> <li>•Le SEFRI rend sa décision</li> </ul>

Le calcul du temps d'expérience encore à effectuer au moment X est effectué sur mesure, en fonction de votre situation. Il vous est communiqué.

Votre expérience est valorisée chaque fois que possible.

Les cours qui vous sont désignés sont des cours utiles, conçus pour compenser une lacune essentielle.

---

## 8. Planning indicatif en cas d'épreuve d'aptitude

1X/trimestre	vous préparer entre fin août et novembre 2023	prochaine épreuve d'aptitude: 22 novembre 2023	si vous avez des résultats suffisants	si vous avez des résultats insuffisants
<ul style="list-style-type: none"><li>• séance d'information</li><li>• distancielle, organisée par OrTra Neuchâtel santé-social</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• en suivant des cours (annonce d'intérêt à <a href="mailto:sebastien.delage@ne.ch">sebastien.delage@ne.ch</a>)</li><li>• en étudiant de manière autonome</li><li>• le catalogue de cours et les références vous permettant de vous préparer vous sont remises</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• OrTra Neuchâtel santé-social, Puits-Godet 8A, 2000 Neuchâtel (Suisse)</li><li>• épreuve d'aptitude écrite</li><li>• correction ensuite par nos évaluateurs</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• bravo, l'OrTra Neuchâtel santé-social en informe le candidat, qui en informe le SEFRI.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• vous devez effectuer des cours pour compenser votre lacune.</li><li>• ou bien vous vous représentez à l'épreuve d'aptitude, et ne devez refaire que les parties ayant généré l'insuffisance.</li></ul>

L'épreuve d'aptitude suivante aura lieu en novembre 2024, et sera basée sur un nouveau plan de formation